

Zeitschrift:	Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber:	Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band:	57 (1929-1932)
Heft:	225
Artikel:	Carte calcimétrique des vignobles remaniés de Féchy-Bougy-Perroy
Autor:	Piguet, G.-A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-284184

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

G.-A. Piguet. — Carte calcimétrique des vignobles remaniés de Féchy-Bougy-Perroy.

(Assemblée générale du 21 juin 1930.)

Durant les années 1924-1927, la Division de Chimie de la Station Viticole a entrepris l'élaboration de la *carte calcimétrique* du sol et du sous-sol des vignobles remaniés.

L'élaboration de cette carte nous a entraîné beaucoup plus loin que nous ne le pensions au début, car la nécessité s'est faite sentir de posséder, outre la carte calcimétrique du sol de surface, une carte calcimétrique du sous-sol des terrains plantés en vigne.

Les travaux techniques (fouilles, drainages, adduction et écoulement d'eau), exécutés au cours du remaniement des parcelles dans le 1^{er} secteur Féchy-Perroy, nous ont montré que la nature du terrain changeait complètement à une profondeur inférieure à 1 m.

Pour l'établissement de la carte, nous avons pratiqué de la manière suivante: une fois le plan de regroupement des parcelles adopté, les échantillons de sols et sous-sols ayant été prélevés par du personnel attaché au syndicat de remaniement, les emplacements de prélèvements sont fixés par l'ingénieur directeur des travaux; habituellement les trous de sonde sont régulièrement situés à 25 m. les uns des autres dans le sens de la pente du vignoble et à 50 m. sur la même courbe de niveau.

En 1926, nous avons continué ce travail en élaborant la carte calcimétrique du 2^{me} secteur du remaniement des parcelles du vignoble, soit Bougy-Villars. La carte a été établie comme les précédentes à l'échelle de 1/1000, grâce à la collaboration dévouée de M. Frédéric Bettems, ingénieur rural, directeur des travaux de remaniement précités. Ce travail a exigé en tout l'examen et l'analyse de 1485 échantillons de sols.

Les échantillons de sols du 2^{me} secteur ont été prélevés à deux profondeurs différentes: 40 cm. et 1 m. Nous avons indiqué les deux chiffres d'analyse dans un petit cercle coupé d'un trait; la moitié supérieure contenant la teneur en calcaire du sol, la moitié inférieure celle du sous-sol. Lorsque la moitié supérieure du cercle est plus foncée, cela indique que la teneur en calcaire est plus élevée en surface qu'en

profondeur; lorsqu'il y a égalité de teinte, il n'y a pas de variation de calcaire entre la surface et le sous-sol; enfin, si la moitié inférieure des cercles est plus foncée, c'est que le sous-sol est plus calcaire que la surface.

Au point de vue statistique, si nous rangeons les sols examinés suivant leur % de calcaire, en établissant des séries telles que: moins de 1 %, 1-10 %, 10-20 %, 20-30 %, nous voyons que la proportion de calcaire ne dépasse jamais 30 % dans les vignobles du district d'Aubonne. Le plus grand nombre, soit exactement le 50 % des sols, se rangent pour la région Féchy-Bougy-Perroy dans la catégorie de 10-20 % de calcaire, alors que dans les deux districts limitrophes de Morges et de Rolle, le plus grand nombre des sols — 52 et 54 % — sont de la catégorie inférieure: 1-10 % de calcaire, semblables à ce point de vue à l'ensemble des sols des vignobles vaudois, dont le plus grand nombre ont 1-10 % de calcaire.

Conjointement à cette étude, mon ancien collègue le Dr P. Castan a procédé à l'examen de la réaction de ces divers terrains du vignoble, autrement dit de leur degré d'acidité, de leur pH.

Vous me permettrez de citer quelques fragments de son travail: *Contribution à l'étude des terres de vignes*. Les mesures du pH du sol ont été faites à l'aide du potentiomètre de Poulenc, avec l'électrode à quinhydrone de Trénel. La précision des mesures a atteint 0,05 unités pH.

Les 1500 mesures de pH ont été partagées en séries suivant le pourcent de calcaire: soit de 0,2-1 %, 1-5, 5-10, 10-15, 15-20, et plus de 20 %.

Ces sols ne sont jamais complètement décalcifiés et contiennent toujours un peu de calcaire, ce qui fait comprendre qu'ils ne sont jamais acides. Au point de vue du pH, ces sols varient très peu dans les moyennes des diverses séries; à part les sols contenant 0,2 à 1 % de calcaire, toutes les valeurs moyennes se groupent autour de 8,17 à 8,18 unités pH. Les sols contenant moins de calcaire (0,2-1 %) sont légèrement inférieurs comme alcalinité à ceux des autres séries. Il résulte de cette étude:

1. que les terres de vignes examinées sont d'habitude fortement alcalines — pH moyen: 8 environ.
2. que l'alcalinité du sol n'est pas proportionnelle à la teneur en calcaire du terrain.